

Agache est officiellement désigné architecte du projet, sur proposition du maire de Creil.

Ce théoricien de l'urbanisme, influencé par la sociologie, est l'auteur d'une trentaine de grands plans d'urbanisme en France et à l'étranger.

Avec le plan directeur d'aménagement et d'extension de la région creilloise dressé en 1927, il conçoit des programmes à vocation sociale (logements, équipements) pour les communes de l'agglomération. Il réalisera à Creil la cité-jardin du Parc Rouher, l'ENP de garçons et une école ménagère qui deviendra l'école nationale professionnelle de filles, aujourd'hui Lycée Jules Uhry.

La création de l'école nationale professionnelle de Creil correspond à une transformation de l'école pratique et d'industrie locale, héritée de l'école primaire supérieure industrielle Somasco, qui doit son nom à son fondateur Charles Somasco, un ingénieur chef d'usine à Creil (1).

Cette création répondait également au besoin d'un établissement d'enseignement technique en région parisienne dans une région industrielle importante.

Le ministère de l'instruction publique passe alors une convention avec la ville de Creil « pour fixer le concours qu'elles s'engageront à apporter à la construction et à l'installation de ladite école.

Elles devront en tout cas, s'engager à fournir à cette école, pour dix ans au moins, un nombre de bourses fixé de gré à gré avec le ministre chargé de l'enseignement technique.

L'ENPG de Creil fait partie des 18 écoles nationales professionnelles créées dans les régions industrielles françaises au moment où l'enseignement technique se réorganise pendant l'entre deux-guerres.

À la fin du XIXe siècle, deux types d'écoles sont instituées en France : des écoles manuelles d'apprentissage susceptibles d'être créées par les industriels ou les collectivités locales et placées sous la tutelle du ministère du commerce et des écoles primaires complémentaires et supérieures, délivrant des enseignements professionnels et placées sous la tutelle du ministère de l'instruction publique.

Des écoles manuelles d'apprentissage seront créées en 1886 et 1887 directement par l'instruction publique : ce sont les premières « écoles nationales professionnelles » (ENP). Il s'agit de celles de Vierzon, Armentières et Voiron.

En 1920, à la suite de la loi Astier (1919) la responsabilité de l'enseignement technique est transférée au ministère de l'instruction publique. Des cours professionnels obligatoires et gratuits, complémentaires à l'apprentissage en entreprise doivent être organisés par les collectivités et le patronat pour la masse des